

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 77 (1985)
Heft: 3

Artikel: L'USS et l'évolution des médias
Autor: Isler, Arnold
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'USS et l'évolution des médias

Par Arnold Isler, secrétaire et rédacteur de l'Union syndicale suisse

Les médias bougent. Dans le domaine des médias électroniques, en particulier, tout évolue à un rythme presque inquiétant. En trois ans, un système considéré comme entièrement nouveau et extraordinaire est dépassé par un autre système encore plus révolutionnaire. On peut l'observer dans le domaine des communications par satellites, on s'en rend compte dans celui du vidéotex.

La technique fait des pas de géant, alors que les réglementations ne suivent qu'à pas comptés. Mais il n'y a pas seulement des inconditionnels, des promoteurs obnubilés par les aspects économiques ou techniques de cette évolution, il y a aussi ceux qui émettent des réserves, voire des avertissements. Parmi ceux-ci se trouvent les syndicats: l'USS rejette des médias qui serviraient des intérêts particuliers, privés ou gouvernementaux. Elle veut que les médias soient au service du public. Comme le dit si bien la charte des médias électroniques et comme le répète la législation actuellement en préparation.

Mais ces médias pourront-ils être au service du public si le principe économique de la rentabilité l'emporte? La diversité apparente, l'abondance de l'offre ont précisément pour effet de disperser les informations dont les gens ont besoin pour participer à la vie sociale, publique et économique. Des médias au service du public sont absolument indispensables dans une démocratie. Malgré l'évolution rapide et presque incontrôlable des nouveaux moyens d'information, c'est exactement ce que vise l'USS. Vouloir autre chose serait abdiquer devant des contraintes qui ont aussi été créées par d'autres et qui se renouvellent constamment.

A cela s'ajoute un autre élément. Les médias qui se prêtent au dialogue, comme le vidéotex, recèlent des dangers supplémentaires: suppressions d'emplois, incitation à une consommation excessive, collecte et abus de données personnelles, etc. Là aussi, l'USS tient à ce que ces systèmes, dont les effets dépassent très largement le domaine de l'information, soient conçus et diffusés pour servir la collectivité et non pour nuire aux individus.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les mémoires sur les télécommunications par satellites et sur le vidéotex reproduits dans la présente Revue. Les réflexions qu'ils contiennent ont inspiré de nombreuses prises de position syndicales dans d'autres secteurs de la communication de masse. Elles aboutissent toujours à la même question: «Les innovations sont-elles positives, c'est-à-dire utiles à la société et à l'individu?» Il vaut la peine de lutter pour qu'il ne puisse en être autrement.